

ÉDITION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
UKRANIENNE EN TCHÉCOSLOVAQUIE

---

# Les problèmes économiques et la paix

Par Mr. S. BORODAËWSKY

PROFESSEUR À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE UKRANIENNE EN  
TCHÉCOSLOVAQUIE ET À L'UNIVERSITÉ UKRANIENNE DE PRAGUE

---

*(LE TRAVAIL HONORÉ EN 1928 PAR LA FÉDÉRATION  
UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE POUR LA SOCIÉTÉ  
DES NATIONS DU PRIX MONTAGUE-BERTON)*

PRAGUE

---

1 9 2 9

*B.B. Zagorodny*  
ÉDITION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
UKRANIENNE EN TCHÉCOSLOVAQUIE *na dny*

---

*manuscript*  
*1929*

# Les problèmes économiques et la paix

Par Mr. S. BORODAËWSKY

PROFESSEUR À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE UKRANIENNE EN  
TCHÉCOSLOVAQUIE ET À L'UNIVERSITÉ UKRANIENNE DE PRAGUE

---

(LE TRAVAIL HONORÉ EN 1928 PAR LA FÉDÉRATION  
UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE POUR LA SOCIÉTÉ  
DES NATIONS DU PRIX MONTAGUE-BERTON)

PRAGUE

---

1 9 2 9

# LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUE ET LA PAIX.

## S O M M A I R E :

I. La diversité des problèmes économiques.....	5
II. Les problèmes de la consommation .....	7
III. Les problèmes de la production .....	9
IV. Le problème de la répartition du travail entre les nations	12
V. Les problèmes de l'échange international .....	16
VI. Les traités de commerce internationaux .....	19
VII. Les traités de commerce et le principe de la nation la plus favorisée .....	22
VIII. Les problèmes de la coopération .....	27
IX. Conclusion .....	28

\* \* \*



## LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET LA PAIX.\*)

### I. La diversité des problèmes économiques.

§ 1. Les problèmes économiques existant dans chaque pays peuvent être très différents. Cette différence provient de la grandeur du pays, de la quantité et qualité de sa population, des richesses naturelles du pays, de l'échelle des nécessités des habitants.

Ces problèmes sont différents en France, en Finlande, en Japon, en Danemark, aux Etats Unis. Parmi ces problèmes les uns peuvent toucher la question de la répartition plus équitable des capitaux dans l'intérieur du pays, l'amélioration de la situation des classes laborieuses, l'augmentation du nombre des petits agriculteurs, autrement dit, ils représentent pour le pays des intérêts principalement de caractère intérieur.

Les autres de ces problèmes peuvent, au contraire, toucher les questions, qui sont principalement ou bien exclusivement, d'un caractère international, par exemple, celle de la possibilité d'exporter librement les produits d'un pays dans les autres etc.

Les problèmes du premier caractère et ceux du second sont très souvent dans un rapport de causalité étroite avec l'existence paisible du pays donné, ou bien avec les secousses militaires ininterrompues, internes ou bien internationales. Les problèmes économiques de caractère intérieur peuvent assez souvent être liés avec la violation sérieuse des intérêts d'une partie de la population par une autre. Les conditions de l'abolition de la grosse propriété foncière, qui est actuellement un problème contemporain pour beaucoup d'Etats, pourraient, par exemple, ne pas satisfaire les grands agriculteurs, propriétaires des terres, ou bien les personnes manquant de terre labourable, et cela pourrait être une cause de guerre civile. Donc, les problèmes économiques, qui touchent en passant les intérêts des autres pays, peuvent fréquemment être une cause de la violation de la paix et provoquer un conflit international. Le problème, par exemple, de l'obtention par un pays de profits plus considérables, grâce aux produits agricoles exportés par le moyen de l'organisation d'un monopole d'Etat pour l'exportation du blé, pourrait lésar les intérêts des autres puissances dans une telle proportion, qu'une pareille solution de ce problème amènerait une guerre armée entre la première puissance et les autres qui chercheraient à obtenir de cette manière l'abolition du monopole du blé organisé par le premier pays et préjudiciable aux autres.

---

\*) Le titre du travail honoré du prix Montague-Berton, était „Les relations entre les problèmes économiques et la Paix“. J'ai raccourci le titre, mais j'ai laissé le texte presque inchangé... L'auteur.

Dans cette esquisse nous ne nous arrêterons pas aux problèmes économiques de caractère intérieur, quoique leur solution aurait eu une influence négative sur l'état de la paix civique dans un pays donné. Nous ne nous intéresserons pas dans ce travail aux problèmes secondaires ou bien aux problèmes plus sérieux, mais ne touchant que la vie économique intérieure, nous nous y intéresserons aux problèmes d'un caractère général, dont la solution est ordinairement liée avec tels ou tels intérêts des autres puissances\*). Nous basant sur ces considérations générales, nous pourrions comprendre dans la sphère de notre recherche les catégories suivantes de problèmes économiques:

1. Problèmes de la consommation.
2. Problèmes de la production.
3. Problèmes de l'échange.
4. Problèmes de la coopération.

— x x —

---

\*) En ce qui concerne les sources, que j'ai utilisé pour ce travail, ce sont principalement les matériaux de la Conférence Économique Internationale (Genève, 1927), que j'ai étudié pour cette esquisse. S. B.

## II. Les problèmes de la consommation.

§ 1. Avec toute la variété des différents problèmes économiques, ils se réduisent à la solution satisfaisant des questions, demandant que la population du pays soit en bonne santé, rassasiée, chaussée, habillée, puisse travailler normalement et satisfaire à ses exigences intellectuelles.

La satisfaction des nécessités matérielles et intellectuelles peut être réalisée dans les différents pays ou bien indépendamment par le pays donné ou bien avec une aide respective de la part des autres états. De tels secours peuvent être accordés avec des difficultés plus ou moins grandes et même peuvent fournir des prétextes pour des malentendus entre les différents états, malentendus qui parfois peuvent aboutir aux collisions militaires. Regardons, donc, dans quelles conditions les problèmes économiques de la consommation pourraient être résolus sans recourir à la guerre, par la voie de la paix. Relativement à ses richesses naturelles et au niveau de la culture de sa population, un pays peut satisfaire ses nécessités d'une manière plus ou moins complète. Ordinairement, les nécessités de chaque pays sont satisfaites, partiellement, au compte de la production indigène, partiellement, au compte des produits importés des autres états. Pour les produits importés, chaque pays est obligé de payer comptant ou bien de rembourser ses clients par un autre moyen quelconque. C'est d'ici que tirent leur origine deux principaux problèmes économiques de l'Etat contemporain, notamment le problème de la consommation et celui de la production.

§ 2. Le problème de la consommation a une grande portée; il se trouve dans un lien bien étroit avec le problème de la production. La production elle-même renferme la consommation, étant donné qu'elle ne représente qu'une transformation des différents produits bruts. Outre cela, il va sans dire que les articles produits sont l'objet de la consommation immédiate, car ils sont destinés à la satisfaction de nos besoins dans le sens large du mot. Les nécessités peuvent être divisées en trois catégories: *a*) nécessités naturelles, indispensables (nourriture, habillement, combustible etc.); *b*) nécessités productives (machines, moteurs, mécaniques etc.); *c*) enfin, nécessités de luxe, inutiles (dentelles précieuses, vins fins etc.). Pour la satisfaction de ces nécessités les habitants de chaque pays disposent, disons pendant toute une année, d'une somme quelconque, qui ne peut, sans porter préjudice à l'existence prolongée du pays et à son développement pacifique, dépasser son revenu national. Il est clair par là, que les échelles de la consommation annuelle par tête d'habitant ne sont pas égales dans les différents pays. Le revenu national et moyen atteint en Grande Bretagne à peu près 10.000 frs par tête, en Allemagne 5.000 frs,

en France — 4.500 frcs.\*) C'est pourquoi les dimensions de la consommation possible pour 1 hab. seront différentes dans chacun de ces pays. Il faudrait donc dépenser le revenu national pour la satisfaction des besoins de sorte que les résultats finals pour les pays seraient non seulement la destruction des richesses, mais encore leur agglomération. Mais, ce résultat ne se produira que quand, indépendamment de la consommation indispensable et de luxe existant dans le pays, la consommation productive — qui est le fondement de l'accumulation des richesses, y aura lieu dans une quantité suffisante. D'ici — là, les problèmes de la consommation dans chaque pays se réduisent aux mesures régularisant les différents genres de la consommation et qui tendent à la limitation de la consommation, spécialement de luxe. Il est sans doute compréhensible, que chaque état doit contribuer à la satisfaction des nécessités normalement indispensables, en autorisant même l'importation de faveur des produits respectifs, si leur production n'est pas suffisante dans ce pays. Et en même temps il doit lutter contre la consommation de luxe, même par la voie de l'élévation des droits d'entrée, en prenant en considération que ce n'est que grâce à sa diminution que la consommation productive pourra se développer en permettant au pays d'exister tranquillement et paisiblement. L'absence de la consommation productive conduit le pays à cesser d'augmenter ses richesses (fabriques, machines, constructions etc.); puis elle absorbe les richesses existantes; enfin, s'appauvrit graduellement en aboutissant à la situation d'un pays, qui est bien dangereux pour les pays voisins.

§ 3. Nous trouvons un exemple de la solution insuffisante du problème de la consommation, au moins pour les 10 années dernières, en donnant un simple coup d'oeil sur la Russie bolcheviste. Elle s'est montrée absolument incapable de garantir à la population des réserves normales pour la satisfaction des nécessités indispensables, elle a autorisé non seulement l'importation des objets de nécessités de luxe, mais aussi elle a anéanti pendant ces 10 années le capital foncier du pays, en se servant des fabriques, des machines, des moyens de transport etc. et en les laissant sans les réparations nécessaires.

Comme résultat d'une telle solution négative du problème de la consommation, ce pays pourrait être représenté comme un torrent, retenu par une digue peu solide qui peut être percée, à chaque moment, et inonder ses voisins en leur apportant beaucoup de malheurs.

Les habitants d'un tel pays, privés de la possibilité de satisfaire leurs nécessités indispensables, en souffrant des privations perpétuelles, sont capables de tomber dans le désespoir et de porter la guerre chez leurs voisins pour profiter de leurs richesses qui sont le résultat d'une solution plus raisonnable, par les gouvernements de tels pays, du problème bien important de la consommation.

— \*\* —

---

\*) Voir Memorandum sur les Finances Publiques. Genève, 1927, p. 18.



### III. Les problèmes de la productions.

§ 1. La nécessité de veiller à ce que la population reçoive au moins les produits de la consommation indispensable ou productive; les difficultés, avec lesquelles est parfois liée la satisfaction des nécessités des habitants avec l'aide de l'importation des produits étrangers, poussent les différents pays à s'occuper de la solution des problèmes fondamentaux, notamment, de celui de la production, et font mettre au premier plan le problème de la production dans un pays donné autant que possible, de tout ce dont il a besoin.

Pour cela il y a assez de motifs. On attire, d'abord, l'attention sur ce point que chaque pays, surtout celui qui possède les ressources nécessaires, s'intéresse lui-même à ce que tout ce dont la population a besoin pour la satisfaction de ses nécessités, soit produit sur son territoire.

Il apparait que dans ces conditions le pays est complètement indépendant vis-à-vis des autres puissances en ce qui concerne la vie économique . . .

§ 2. Outre cela, il ne faut pas oublier, que chaque puissance, pour avoir la possibilité de défendre avec succès son indépendance politique, est obligée de porter son industrie à une échelle de développement telle, qu'elle puisse, en temps de guerre, être réorganisée pour travailler dans des buts militaires. L'exemple de la Russie et de ce que son industrie, sous la direction des Comités militaires industriels, a effectué pendant la guerre mondiale de 1914, est, en preuve de la justice de cette affirmation.

Les puissances, ne disposant pas d'une industrie suffisamment développée ou bien qui n'ont que des branches industrielles, ne pouvant pas pendant la guerre être utilisées avantageusement à des fins militaires, sont destinées à une défaite ou bien ne seront pas vraiment des états indépendants.

En ce qui touche cette question, le désarmement de tous les états, même réalisé avec succès, ne change rien à l'affaire. En effet, une puissance complètement désarmée, mais qui possède une industrie développée, pourrait bientôt après le commencement de la guerre produire, grâce à son industrie, tout ce qui est nécessaire pour la guerre dans une proportion beaucoup plus considérable, que les pays, où l'industrie presque n'existe pas. De tels pays, même après l'ouverture de la guerre, resteront désarmés autant qu'ils ont été avant la guerre, s'ils ne reçoivent pas une aide respective de leurs alliés. Il est clair, que des pays pareils, pour être convaincus, qu'ils recevront de leurs alliés le matériel militaire nécessaire, qu'ils ne peuvent pas produire eux mêmes, sont obligés de passer des traités appropriés avec

des puissances qui sont, en ce qui concerne le développement de l'industrie, dans une situation plus favorable.

Cependant, un tel pays désarmé et desindustrialisé, passant un traité avec un pays industriel, ne peut pas dans ce traité maintenir la position d'un côté égal; il sera, contre sa volonté, soumis en réalité à son allié plus fort; et son sort, pendant la guerre, dépendra, évidemment, de l'attitude de son allié. On peut penser que ce ne sont que les petits pays (Esthonie, Lithuanie, Danemark etc.), qui pourraient garantir leur existence politique par des moyens pareils, eux qui n'ont à leur disposition aucune autre issue. De tels pays ou bien ne peuvent pas complètement soutenir pendant la paix les branches de l'industrie, qui pourraient leur aider pendant la guerre, ou bien ne seraient en état de le faire qu'avec un effort extraordinaire, effort, nuisible non seulement pour eux, mais aussi pour les autres puissances. C'est pourquoi, pour ces pays il n'y a qu'une condition, sous laquelle ils pourraient exister tranquillement sans développer leur propre industrie, c'est l'obligation du côté des pays puissants de garantir, autant que possible, leur indépendance territoriale et politique.

Donc, en ce qui concerne les états qui, avec une certaine tension de leurs forces, pourraient soutenir les branches de l'industrie qui sont très nécessaires pendant la guerre, est ce que leur refus de développer ces branches de l'industrie ne pourrait pas être considéré comme un suicide politique ?

Pour les pays, désirant être plus ou moins indépendants, de tels motifs pourraient être considérés, comme une preuve d'impossibilité de s'abstenir du développement de l'industrie propre, même dans les branches pour l'industrialisation desquelles dans les conditions objectives de ce pays, il est difficile de trouver une justification sérieuse. La solution de ce problème dans le sens susmentionné est considérée par quelques uns comme bien indispensable non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue politique. C'est aussi par cette méthode, que le pays aurait la possibilité en cas de guerre, d'organiser de la meilleure manière sa défense contre des pressions militaires ce qui pourrait contribuer au maintien de la paix prolongée, quoique, peut être, pas trop sincère.

§ 3. Cependant, ces considérations sont peu fondées non seulement en ce qui concerne les petits états, mais aussi en ce qui touche les grandes puissances.

En ce qui concerne les petits pays, il paraît, qu'il n'y a aucun doute, qu'ils soit complètement impossible pour eux de soutenir à un niveau assez haut toutes les branches de l'industrie, dont le travail est nécessaire pour le contentement des besoins de la population. Même, si cela réussit partiellement à un de ces pays, le prix de revient des produits des branches de l'industrie, pour lesquelles les conditions naturelles d'un tels pays sont défavorables, serait si élevé, que les habitants seraient obligés, vu leur capacité limitée d'achat, d'utiliser de tels produits bien modérément, autrement dit, de souffrir des privations des restrictions.

Et puis, ces privations pendant la paix seraient complètement inutiles pour ces pays pendant la guerre, s'il y était attiré. A notre

époque, nous le répétons, la victoire n'appartiendra pas au pays qui, après la proclamation de la guerre, réorganisera son industrie pour les buts militaires, mais à celui, qui, grâce aux traités politiques favorables, sera fourni abondamment de matériel de guerre au large sens du mot. Mais, dans de telles conditions, le développement artificiel dans le pays de l'industrie indigène, c'est à dire, la création dans celle-ci de telles branches, qui n'ont pas leur racines dans les conditions naturelles du pays, est tout à fait inutile, même nuisible.

Ce que nous venons de dire, concernant les petits pays, est juste presque dans toutes les parties en ce qui touche les grands pays.

La différence n'existe que dans ce qu'il faudrait dans les grands pays développer artificiellement, peut être, une plus petite quantité des branches de l'industrie, de sorte que pendant la guerre un tel pays pourrait lutter plus longtemps contre ses ennemis, en utilisant les ressources de son industrie, adaptée aux buts militaires.

Mais, le résultat sera la même: pas un seul pays, même le plus grand et le plus riche, ne sera victorieux, s'il ne se soucie pas d'assurer ses succès militaires par des traités favorables avec les autres puissances ou par le secours considérable de celles-ci.

§ 4. Par conséquent, ni au point de vue de la satisfaction la plus complète des besoins de la population pendant la paix ni au point de vue de la garantie plus sûre de sa sécurité pendant la guerre, on ne peut considérer comme rationnelle la politique économique qui consiste en ce que le pays, par la voie de sacrifices différents et de privations, s'efforce de produire sur son propre territoire la plus grande quantité possible de produits nécessaires pour la satisfaction des besoins de la population. Une telle solution du problème de la production par un pays serait d'autant moins conforme au but, qu'elle renferme dans son essence une menace très sérieuse pour la paix.

Nous ne parlons pas encore du mécontentement de la population du pays, qui choisirait une telle voie de l'organisation, de l'économie nationale-naturelle, mécontentement qui pourrait aboutir à la violation de la paix intérieure et même menacerait sérieusement la paix extérieure. En effet, il y a des nations qui se considèrent, et non pas sans fondement, grâce à leurs conditions naturelles, comme des fournisseurs de tels ou tels produits, qui sont nécessaires pour la pays qui adopte la politique de l'économie nationale et naturelle; et à cause de cela les nations susmentionnées seraient forcées ou bien de perdre complètement le marché, que représente le pays donné, ou bien de diminuer considérablement la production de ces objets chez elles. Donc, l'augmentation des sans-travail, surtout, basée sur les mesures artificielles du développement de sa propre industrie du côté des puissances, qui étaient auparavant des consommateurs des produits de ce pays industriel, amène la prépondérance de tels facteurs psychologiques, qui aboutissent souvent à la guerre.

D'ici nous pouvons tirer une conclusion, à savoir, que chaque pays, dans l'intérêt de l'existence pacifique et prolongée des nations, devrait s'efforcer avant tout de résoudre le problème le plus important, notamment, celui de l'organisation de la production dans l'intérieur du pays à condition que le principe de la répartition du travail entre les différentes nations soit placé à la base de cette solution.

#### **IV. Le problème de la repartition du travail entre les nations.**

§ 1. Il n'est pas difficile de voir, que le problème de la division rationnelle du travail entre les nations est un des plus importants et sérieux problèmes de la réalité contemporaine. Des méthodes de sa solution dépend une relation positive ou bien négative de ce problème vis-à-vis de la question des liens pacifiques entre les peuples. C'est pourquoi, il faut aborder la solution de ce problème avec circonspection, avec réserve. Il ne s'agit pas à présent de l'organisation de la répartition du travail entre les peuples de l'Europe Centrale ou bien entre les nations de toute l'Europe; il s'agit de la division du travail, autant que possible, entre les puissances de toute notre planète. Il est compréhensible, que se serait un non-sens, si, dans le résultat de la régularisation de la question sur la division du travail entre les peuples européens, l'absence d'un accord semblable avec l'Amérique provoquait une collision militaire entre elle et une partie des pays de l'Europe. Pour la stabilité de la paix mondiale, un tel résultat serait encore plus dangereux, que la collision militaire entre des états quelconques de l'Europe. C'est pour cette raison, qu'en parlant du problème de la division du travail entre les peuples, il faut avoir en vue sa solution, autant que possible, générale, et non pas partielle. Cette solution, pour être conforme au but, devrait se baser sur les principes suivants.

a) D'abord, c'est à chaque pays que doit appartenir le droit de fixer les branches de l'industrie, dont il reconnaît pour lui le développement complètement admissible.

Il est pourtant possible, qu'avec un tel système, un pays quelconque prétendra au développement des branches de l'industrie pour l'existence normale desquelles il n'y a pas de données suffisantes dans les conditions objectives de ce pays. C'est pour ce cas, qu'il faudrait prévoir, que la Société des Nations put exprimer son opinion définitive, en ce qui concerne la décision prise par tel ou tel pays. Cette opinion ne devrait pas être obligatoire pour le pays respectif, mais, vu la grande autorité de la Société des Nations, cette opinion aurait sans doute, son influence sur la décision finale de chaque pays désignant les branches de l'industrie à développer sur son territoire. Cependant, il est nécessaire, que la Société des Nations soit guidée dans cette question par les principes, sur lesquels doit se baser la division du travail parmi les peuples.

b) En continuant la revue de ces principes, nous pouvons insister sur ce point, que l'existence dans un pays des conditions naturelles favorables pour le développement de telle ou telle branche de l'industrie (notamment, des matières premières; des mains-d'oeuvres et des espèces monnayées) donneraient ipso facto un prétexte pour re-

connaître la branche respective de l'industrie, comme une partie de la production tout à fait normale et non pas artificielle ou forcée de ce pays.

Avec cela il faut reconnaître, que bien souvent l'existence dans un pays au moins de deux éléments des trois susmentionnés et qui sont nécessaires pour le développement normal de telle ou telle branche de l'industrie, pourraient justifier l'insertion de cette branche de l'industrie dans le cercle de l'activité productive du pays respectif.

c) Ensuite, l'apparition tardive d'un pays dans l'arène du développement de l'une ou de l'autre branche de l'industrie, ainsi que l'existence des autres états, dans lesquels cette branche de l'industrie a déjà reçu un développement suffisant, ne doivent pas empêcher l'admission de cette branche de l'industrie dans la sphère de l'activité du pays respectif, si ses conditions objectives y favorisent, ainsi qu'à la mise en valeur des mesures nécessaires pour la défense de l'industrie respective de la concurrence étrangère.

d) Puis, chaque pays, si des conditions favorables y existent, est obligé de fabriquer d'abord les produits nécessaires à sa population et, seulement après avoir satisfait ses besoins, de commencer à produire les objets destinés à l'exportation dans les autres états.

e) Enfin, il sera indispensable, que dans les buts de la régularisation de la production des différents pays, pour l'écartement de la surproduction involontaire et de la concurrence bien dangereuse pour beaucoup de pays, l'Organisation Economique de la Société des Nations fût un Centre de concentration et de distribution de renseignements complets, autant que possible, sur la situation des différentes branches de l'industrie, sur les dimensions de la consommation des habitants des divers pays et sur l'état des marchés.

§ 2. Tels sont les principes généraux de la division du travail entre les nations et il nous semble que dans ces conditions le problème de cette division ne toucherait pas vitalement les intérêts des autres puissances et ne sera pas une des causes de la violation de la paix par ces puissances.

Pour avoir une idée claire, de quelle signification est l'adaptation du principe de la division du travail entre les nations, pour la satisfaction complète de la consommation de la population des différents pays et pour la création de l'atmosphère générale de la coexistence paisible des nations, prenons un petit exemple.

Supposons, que la population d'un pays „B“ a des nécessités bien établies. Si ces nécessités sont satisfaites partiellement par les produits du pays „B“, où les conditions pour cette production sont tout à fait favorables, donc partiellement, par les ouvrages des autres états, où les conditions de sa production sont favorables. Les habitants du pays „B“ seront obligés de dépenser pour la satisfaction de tous leurs besoins, disons, une somme „S“ de signes monétaires.

Donc, si toutes les nécessités du pays „B“ sont satisfaites avec les objets produits dans ce pays exclusivement, malgré, que les conditions objectives dans ce pays ne soient pas favorables pour leur production, alors la population du pays „B“ sera contrainte de dépenser, pour la satisfaction de tous ses besoins, une somme plus considérable,

étant donné que le prix de revient des articles, produits dans le pays „B“, sera beaucoup plus élevé, en comparaison avec les articles fabriqués dans les états où les conditions objectives sont plus favorables pour leur production. Supposons, que la somme, qui devra être dépensée dans ces circonstances, atteindra  $S+x$  de signes monétaires.

Par là, il est clair, que la population d'un pays, qui, ne disposant pas des ressources nécessaires pour développer sur son territoire toutes les branches de l'industrie, satisfait tous ses besoins par des articles produits dans l'intérieur du pays, sera forcée où bien de charger son budget, si elle peut le faire, où bien de se refuser à la satisfaction d'une partie de ses besoins. Par conséquent, si la population d'un pays, s'efforce de résoudre le problème de la production de telle manière que tout doive être produit dans l'intérieur du pays, afin que ses citoyens satisfassent tous leurs besoins avec les produits indigènes sans recourir à l'importation des objets de la production étrangère, nous serons en présence de deux cas, peu désirables et que voici.

D'un côté, comme nous l'avons déjà dit, les habitants de ce pays n'auront pas la possibilité de satisfaire complètement tous leurs besoins; tandis que de l'autre, on verra la diminution et même la cessation de l'importation des différents produits des autres états, dont les conditions naturelles justifient complètement le développement des branches de l'industrie, dont les produits pourraient être consommés par les habitants du pays „B“ et qu'il produit sans bases sérieuses, sur son territoire.

Ces deux événements cachent en eux des germes de mécontentement non seulement du côté des habitants du pays „B“, qui ne peuvent pas satisfaire leur besoins d'une manière complète, mais aussi du côté des autres puissances qui sont forcées, grâce à une telle politique du pays „B“, de diminuer la production des articles qui sont fabriqués par le pays „B“, quoique cela ne corresponde pas à ses conditions naturelles. Est-il besoin de dire, que dans de telles situations se cache une menace pour la paix. Faut-il ajouter, qu'il s'y trouve une cause possible d'explosion de guerre entre les nations, guerre qui est pour les peuples un dernier moyen de défense de leurs intérêts vitaux ?

§ 3. Il est évident, qu'un résultat tout à fait contraire aura lieu, quand le problème de la production aura trouvé sa solution en ce fait que les différentes puissances autoriseront le principe de la division du travail entre elles.

Cette question étant résolue d'une manière satisfaisante, plusieurs autres problèmes économiques contemporains perdront leur acuité et cesseront d'être des menaces pour la paix. Parmi ces problèmes il faut compter entre autres celui du remboursement aux exportateurs des objets produits dans leur pays respectif à l'aide des matières premières et pour lesquelles les droits d'entrée ont déjà été payés.

La division du travail entre les peuples étant ainsi organisée, la question même du remboursement des droits d'entrée ne surgira que très rarement, et cette méthode de production indigène ne sera pas

transformée par tel ou tel état en un système qui viole les intérêts des autres nations et peut avoir une influence négative sur la stabilité de la paix mondiale.

\* \* \*

De tout ce que nous venons de dire dans ce chapitre on peut tirer une conclusion, c'est à dire, insister sur ce que la solution du problème de la production la plus juste, la plus conforme aux intérêts du maintien de la paix sûre, ce serait l'organisation de la production sur les principes de la division assez large du travail entre les peuples.

Nous pouvons ajouter qu'en ce qui touche cette question nous avons le plaisir de souligner notre accord complet au point de vue de la Conférence Economique Internationale de 1927.

— x x —

## V. Les problèmes de l'échange international.

§ 1. Il est complètement compréhensible, que la division du travail entre les nations, division dont nous venons de parler, doive être basée sur un large échange international. Les différents pays, selon les principes de la division du travail entre les nations ne produisent chez eux qu'une partie des objets nécessaires pour leur population, et la production de ces objets peut souvent surpasser la demande des habitants d'un pays donné. C'est pourquoi, un pays pareil ne peut exister normalement, qu'à condition, qu'il puisse vendre les excédents de ses produits dans les autres états et y acheter des objets produits par ces états, non pas artificiellement, mais conformément aux indices objectifs qui caractérisent la production de chaque pays, basée sur le principe de la division du travail entre les nations.

L'organisation rationnelle d'un tel échange, son application la moins vexatoire possible sont complètement nécessaires pour les petites et pauvres nations, possédant une industrie peu développée, ainsi que pour les grands et riches pays, avec une industrie bien développée. Parmi ces pays les uns s'intéressent à l'échange international, ayant en vue de garantir pour eux l'importation des produits alimentaires; les autres s'efforcent, indépendamment de cela, de s'assurer l'importation des matériaux de production (matières premières, machines etc.), ainsi que de donner un débouché à leurs produits sur les marchés étrangers.

C'est surtout les pays riches, avec une industrie bien développée, avec des besoins très larges de la part de la population, qui ont besoin d'un échange, rapide et commode, avec les autres nations. Grâce à tout cela, plus l'industrie d'un pays est développée; plus les nécessités de sa population sont différentes; plus le „standard“ de la vie des classes ouvrières est élevé, moins un tel état des relations économiques avec les autres peuples sera supportable pour ce pays, quand la possibilité d'un large échange avec les autres états est supprimée pour un long espace de temps. Et c'est dans la violation de cette demande que se trouve une menace sérieuse pour la paix mondiale. L'impossibilité prolongée pour des pays, comme l'Angleterre, les Etats Unis etc., d'obtenir des matières premières des pays agricoles, ou bien les difficultés de vendre leurs produits sur les marchés de tels pays sont pour eux une question de vie ou de mort. C'est pour cela que de tels pays, ne pouvant pas atteindre leur but par d'autres moyens, seront obligés de s'assurer à main armée des conditions de l'échange international plus ou moins satisfaisantes.

Les nations agricoles, ne possédant ni fabriques ni usines et ayant une population, dont les besoins sont minimes, peuvent exister beau-



coup plus longtemps sans un échange international organisé, sans les objets fabriqués dans les autres pays et dont l'importation est empêchée. Ces nations-la peuvent plus longtemps ne pas recourir aux armes pour s'assurer des conditions plus favorables d'échange international. Cependant, même de telles nations peuvent sous la pression de conditions défavorables, reconnaître que l'état de paix est pour elles plus nuisible, que celui de guerre, et peuvent être provoquées à la défense, à main armée, de leurs intérêts. Cela peut arriver, quand un pays qui intéresse telle ou telle nation, en ce qui concerne l'échange mutuel, refuse d'organiser un tel échange sur les principes basés sur l'appréciation des intérêts des autres pays et s'efforce d'établir dans ce domaine une hégémonie qui est égale à la privation de l'autre partie contractante de l'indépendance économique. Dans le cas où ce dernier pays n'est pas disposé à se voir privé d'une telle indépendance, la guerre est inévitable. C'est dans les causes de la guerre mondiale de 1914, que nous trouvons quelques choses de semblable. L'Allemagne voulait établir une hégémonie des nations slaves et plus tard des autres peuples européens, tandis que les autres pays, sur lesquels était suspendue l'épée de Damocles, ne pouvaient pas se résigner à une soumission aux allemands, mais considéraient, comme plus conforme à leur but, de défendre leur indépendance économique à main armée.

§ 2. Nous avons parlé plusieurs fois de l'indépendance économique des différentes nations. Et en même temps nous insistons catégoriquement sur ce fait, qu'il n'existe aucun pays, qui soit économiquement tout à fait indépendant. Il nous semble, que cette affirmation ne demande pas beaucoup de preuves. Il est indubitable, qu'au fur et à mesure des succès dans le domaine de la lutte de l'homme avec l'espace, avec les distances; au fur et à mesure de l'amélioration des voies de transport, les nations qui existent économiquement isolées, qui ne s'intéressent à rien et qui n'intéressent personne, sont en général impossibles. Chaque pays, y compris les pays demi-sauvages, ont besoin de temps à autre, tantôt de l'importation tantôt de l'exportation des produits différents. Cela est juste non seulement en ce qui concerne les pays pauvres, d'après leurs richesses naturelles, mais aussi les états bien riches, comme la France, Grande Bretagne, la Russie etc. Les données statistiques approuvent cette affirmation.\*) La Grande Bretagne, par exemple, a importé en 1913 pour 769 millions £ et exporté — pour 635 millions £. Donc, après la guerre son échange international s'est encore augmenté, et en 1925 son importation a atteint 854 millions £; son exportation — 525 millions £.

En ce qui concerne la Russie, elle ne pouvait pas vivre sans l'échange international non seulement avant la révolution, mais aussi après, malgré tous les efforts des communistes, pour diminuer leur dépendance économique vis-à-vis l'étranger. Notamment, en 1913, la Russie a importé de l'étranger pour 1.374 mill. de Rbs-or., et en même temps exporté (principalement, des produits agricoles) pour 1.520 millions de Rbs-or. Sous le joug bolcheviste elle ne peut non plus exister sans l'échange international, et en 1925, par exemple, elle a importé pour 419 millions et exporté pour 368 millions de Rbs.\*\*)

---

\*) V. S. d. N. Memorandum sur les balances des paiements etc. Genève, 1926.

\*\*) D'après les prix de 1913.

Il en est de même en ce qui touche les Etats Unis; ce riche pays même ne peut exister isolé économiquement; il s'intéresse aussi aux autres pays à l'échange commercial international, parce qu'il ne peut pas vivre sans avoir un débouché pour ses produits sur les marchés étrangers, sans garantir l'importation des matières premières pour son industrie. Or, des qu'un pays s'intéresse aux autres états, au point de vue de l'établissement entre eux de l'échange commercial, il cesse d'être indépendant; il ne peut pas, dans ses relations commerciales internationales établir des règles, basées sur le principe: „*Sic volo, sic jubeo* . . .“ Il doit se refuser quelques uns de ses propres intérêts: il est obligé d'en venir aux compromis, de se soumettre aux demandes des autres puissances, parfois même de perdre son indépendance économique . . .

Jusqu'à quel degré cela est-il juste, nous le voyons, par exemple, du partage de la naphte de Mossoul. On a vu s'intéresser à cette naphte, outre l'Angleterre, la France et les Etats Unis, et cela a forcé l'Angleterre à céder . . . et selon les derniers renseignements, toute la production de la naphte de Mossoul, excepté 5% laissés au concessionnaire d'autrefois, sera répartie de telle manière, que la France et les Etats Unis en recevront 28%; il restera donc à l'Angleterre environ 38%.

Par conséquent, l'indépendance économique, dont nous parlons, n'est qu'une liberté relative pour chaque pays de manifester son initiative dans la vie économique, de la diriger selon ses désirs. Le degré de cette indépendance pour les différents pays peut être tantôt plus grand, tantôt plus petit; mais il ne doit pas tomber au dessous d'un minimum, après lequel arrive la pleine soumission d'un état à un autre ce qui amène sa transformation en une colonie d'une nation plus puissante.

C'est justement ce minimum, qu'aucun pays qui s'efforce de défendre les intérêts de ses citoyens ne doit se permettre de franchir; que nous avons en vue en soulignant, que les concessions dans le domaine des relations économiques, faites par un pays à un autre, ne peuvent aboutir à la soumission du premier d'entre eux, à la perte complète par ce dernier de son indépendance économique.

— x x —

## VI. Les traités de commerce internationaux.

§ 1. En parlant des méthodes qui pourraient garantir un échange normal entre les pays sous condition d'une existence pacifique, nous sommes obligés d'entrer dans la sphère des traités de commerce internationaux. Ce sont ces traités qui établissent les conditions, dans lesquelles un tel échange pourrait avoir lieu; ce sont eux qui ouvrent les routes à la pénétration des produits d'un pays dans les autres; qui sont le moyen le plus sûr d'assurer, par la voie pacifique, le développement des relations industrielles et commerciales entre les peuples.

Il est donc tout à fait clair, que de tels moyens ne correspondront au but, que quand les traités de commerce, établis entre les différentes nations, n'aboutissent pas à la perte, pour quelques unes d'elles, de l'indépendance économique, dont nous avons parlé plus haut.

Malheureusement, ce n'est pas toujours que les traités de commerce aboutissent au but désirable à la consolidation de la coexistence pacifique des peuples.

Parmi les différents systèmes de traités de commerce il y a en deux principaux: *a*) le premier c'est l'application à l'échange commercial international, comme base générale, des principes des tarifs douaniers *autonomes* élaborés par chaque pays; *b*) le second — c'est l'application à l'échange commercial de tarifs douaniers *conventionnés* entre les pays qui signent le traité, en réservant mutuellement aux parties contractantes les droits de la nation la plus favorisée.

§ 2. Regardons donc maintenant, d'une manière plus détaillée, auquel de ces deux systèmes il faudrait donner la préférence, pour qu'une solution inexacte du problème des traités de commerce ne soit pas une des causes de la violation des relations pacifiques entre les nations. Le système des traités de commerce internationaux, basés sur les tarifs douaniers *autonomes*, consiste, comme on le sait, en ce qu'un pays donné, en tenant compte de la défense la meilleure, à son point de vue, des intérêts de son industrie et de son commerce, fixe à son gré les droits d'importation ainsi que ceux d'exportation. Les échelles de ces droits correspondent aux principes généraux de la politique économique que le pays donné considère conforme au but. Ils sont ordinairement très élevés, s'ils touchent des produits importés et qui sont également fabriqués dans ce pays; ils sont plus bas ou bien n'existent pas du tout pour les articles, que ce pays a besoin d'importer ou d'exporter. Un tel tarif douanier autonome qui s'appelle ordinairement „le tarif minimal“ peut être accordé à un pays quelconque qui fait l'autre partie contractante profiter de son tarif douanier minimal.

Mais, chaque pays avec le tarif autonome, outre le tarif minimal, élabore aussi un autre tarif, nommé le tarif maximal, ou bien général, dont les échelles sont parfois 4 fois plus élevées que celles du tarif minimal, et ce dernier tarif est appliqué aux articles provenant des nations qui n'ont passé aucun traité de commerce avec le pays donné. C'est dans les limites des échelles de ces deux tarifs, général et minimal, que les traités commerciaux sont conclus entre les nations; les échelles des tarifs pour tels ou tels articles peuvent parfois être abaissées audessous du niveau du tarif minimal, mais tous ces privilèges, tous ces diminutions ne touchent que les pays auxquels ces privilèges sont accordés et ne regardent aucunement les autres nations.

Tel est dans ses traités généraux le système des traités commerciaux, basés sur l'application du tarif autonome. Ce système a beaucoup de partisans qui y voient la meilleure garantie pour le pays donne, que son importation et exportation seront regularisées et qu'il sera contribué, par la voie des tarifs respectivement changés, au développement de telle ou telle branche de l'industrie ou bien qu'elle sera condamnée à l'abolition complète sous la pression de la concurrence étrangère.

On dit, que ce système est très commode, attendu qu'il permet à un pays donné, par la voie du changement de son tarif autonome, en ce qui touche tels ou tels pays et tels ou tels produits, d'établir l'échange international principalement avec les peuples autour desquels il gravite, grâce à ses sympathies nationales ou politiques. Autrement dit, un tel système de traités de commerce permettrait à chaque pays, en utilisant son tarif douanier autonome, de cesser le développement de l'échange international avec les nations d'une orientation hostile.

Par conséquent, un pays donné n'aidera pas à de telles nations à s'enrichir et à consolider leur situation économique pendant la paix, parce que cet affermissement de telles nations pourrait amener à des conséquences bien défavorables pour ces pays, si la guerre éclatait.

§ 3. C'est sous cet aspect séduisant que se présente le système de l'organisation de l'échange international entre les pays sur le principe du tarif douanier autonome. Cependant, les résultats positifs du système analysé, résultats, pouvant être constatés du point de vue théorique, ne se vérifient pas dans la pratique.

Premièrement, si un pays quelconque, ayant résolu son problème de l'échange international dans le sens de son organisation sur la base du tarif autonome, pouvait pour une série d'états fermer ses frontières aux produits de ces derniers, ceux-ci pourraient de leur côté faire quelque chose de semblable et même quelque chose de pire en ce qui touche les produits de ce premier pays. De cette manière, de tels rapports défavorables avec d'autres états, vis-à-vis de l'importation des produits du pays susmentionné, peuvent ne pas être compensés par les avantages accordés à ce pays du côté des nations amicales.

En deuxième lieu, si nous le regardons avec attention, le système de l'échange commercial basé sur le tarif autonome n'est, d'après son essence, qu'un *système de guerre en temps de paix* ?

En effet, est-ce que les tarifs de caractère prohibitif pour tels ou tels objets importés de tels ou tels états ne sont pas des actes de caractère malveillant, même hostile vis à-vis de ces états ?

Est ce que les privilèges accordés par un pays à une série de nations, en ce qui concerne l'importation des produits de ces nations dans ce pays, ne sont pas, d'après sa substance, une déclaration de guerre ou bien une continuation de celle-ci du moins sur le terrain économique vis-à-vis des nations privées des privilèges susmentionnés ? Est ce qu'un pays, en établissant des différences dans les conditions de son échange avec certaines nations par rapport aux autres, — ne forge pas le mécontentement, la haine, la méchanceté qui peuvent amener des conséquences défavorables à l'avenir ? Evidemment, oui. C'est pourquoi, la solution du problème de l'échange international, en basant cet échange sur le système du tarif autonome, ne peut nullement être considérée comme rationnelle, ni comme répondant aux intérêts de chaque pays. Il est impossible d'y reconnaître un des moyens de maintien de la paix mondiale durable.

————— x x —————

## **VII. Les traites de commerce et le principe de la nation le plus favorisée.**

§ 1. Passons à l'autre système d'organisation de l'échange international, notamment: au système des traités de commerce à la base desquels on pose les tarifs conventionnés et on accorde aux parties contractantes les privilèges de la nation la plus favorisée. L'essence de ce système consiste, comme on le sait, en ce qui suit. Chaque pays, adoptant ce système s'efforce aussi de fixer ses tarifs douaniers dans le but de la défense de son industrie et de son commerce contre la concurrence étrangère, ou bien dans le but d'obtenir des autres nations, consommatrices de ses articles, des avantages d'ordre fiscal. Mais, chaque pays établit ces tarifs d'après des conventions avec les autres nations et non pas indépendamment; et, outre cela, il accorde à l'autre partie contractante les droits de la nation la plus favorisé.

Autrement dit, les tarifs très élevés pour les articles importés ne sont pas exclus par ce système; donc, ses tarifs pourraient avoir sur le maintien de la paix une influence moins négative que cela n'arrive, quand le tarif autonome est en vigueur. Ce résultat plus favorable découle de deux causes.

En premier lieu, les tarifs très élevés ne sont adaptés par ce système des traités qu'en ce qui touche les articles industriels, dont la production dans le pays donné correspond complètement aux principes de la division du travail entre les nations, c'est à dire, dont la fabrication dans le pays donné est basée sur des conditions objectives.

Dans ces circonstances les tarifs très élevés, par exemple, pour les articles produits dans ce pays et en même temps importés des autres états, ne peuvent être considérés comme étant en contradiction avec la possibilité d'organiser l'échange international entre les différentes nations dans une atmosphère pacifique et même amicale.

En secon lieu, quelques hauts que soient les tarifs d'importation, ils irritent beaucoup moins les autres nations, sous le régime de l'échange basé sur ce système, que sur celui des tarifs autonomes. Indépendamment de cela, le régime des traités avec la clause de la nation la plus favorisée étant en fonction, les tarifs, même très élevés, donnent plus de possibilités, que dans le cas du tarif autonome, pour la coexistence pacifique des nations, étant donné, que toutes les nations dans le cas de la clause sus-mentionnée sont traitées, en ce qui concerne l'échange international, d'une manière tout à fait égale. Dans cette dernière circonstance se trouve, sans doute, la certitude de la possibilité de faire l'échange international par une voie complètement pacifique; mais en même temps quelques éléments négatifs s'y cachent.

Cela nous apparaîtra bien clairement par l'exemple qui suit. Supposons, qu'un pays quelconque (que nous nommons *C*) lié avec les autres nations par des traités commerciaux comportant la clause de la nation la plus favorisée, supposons, dis-je qu'il ramène, sur la demande d'un autre pays *B*, les droits d'entrée pour les couleurs de 50 signes monétaires à 25. Si ce pays régularise ses relations commerciales avec les autres nations sur les principes des traités spéciaux et des tarifs autonomes, une telle diminution des droits donnerait un allègement au pays *B* mais non pas aux autres nations, à moins que quelques unes d'elles ne reçoivent, par un traité spécial, une diminution semblable. Mais, dans le cas, où le pays donné a des traités commerciaux avec la clause de la nation la plus favorisée, chaque diminution des droits d'entrée accordée à n'importe quelle nation, pour n'importe quelle raison doit être étendue automatiquement à toutes les autres nations, dont les traités de commerce avec le pays donné sont basés sur le principe du traitement mutuel de la nation la plus favorisée. C'est pourquoi, dans notre cas, l'abaissement par le pays *C* du tarif sur les couleurs de provenance du pays *B* de 50 à 25 signes monétaires par Klg. s'étend en même temps à toutes les autres nations, dont les traités avec ce pays comprennent la clause de la nation la plus favorisée.

§ 2. Cependant, une telle solution du problème des traités de commerce ne satisfait pas tout le monde. On pourrait dire, que l'application automatique des tarifs, diminués aux nations qui n'ont pas été visées, quand on a diminué le tarif pour le pays *B*, pourrait amener à des conséquences économiques indésirables. Supposons, que la production des couleurs puisse se développer dans le pays *C*, si les droits d'entrée atteignent 50s. m. par kilo, même malgré que le prix de revient des couleurs dans le pays *A* soit beaucoup plus petit. Mais, la diminution par le pays *C* du tarif sur les couleurs, sur la demande du pays *B*, diminution qui sera étendue automatiquement aux couleurs importées par le pays *A* dans *C*, pourrait non seulement tuer la production propre des couleurs dans le pays *C*, mais encore faciliter au pays *A* la conquête du marché des couleurs du pays *C*, après avoir immobilisé le pays *B*. Autrement dit, cela pourrait provoquer des résultats inattendus et parfois peu flatteurs.

Or, de semblables résultats ne peuvent se produire, si le pays *C* ne reconnaît que le tarif autonome et si elle ne charge pas ses traités commerciaux de la clause de la nation la plus favorisée.

C'est dans ce cas seulement que le pays *C*, en régularisant l'échelle des droits d'entrée pour les couleurs, en accordant un abaissement de ces droits pour les nations amis, pourrait favoriser la fabrication des couleurs sur son territoire et en même temps autoriser leur importation, mais exclusivement des pays alliés.

Nous avons déjà attiré l'attention sur ce point qu'à côté des commodités, au point de vue théorique, du système de traités établis sur la base du tarif autonome, il y a beaucoup d'incommodité assez sérieuses. C'est pour cette cause que nous tenons de notre devoir de nous rapporter au système du tarif autonome négativement, vu l'impossibilité, ce système étant appliqué, d'ériger l'échange international sous des conditions de relations bienveillantes et pacifiques entre les

peuples; tandis que cette atmosphère pacifique de l'échange international est possible, si les traités de commerce sont basés sur des tarifs convencionnés, munis de la clause de la nation la plus favorisée.

§ 3. Cependant, pour que les résultats de l'application de ce dernier système soient des plus favorables, il faut être conséquent jusqu'au bout. Il est bien connu, que des exemptions différentes, en ce qui concerne tels ou tels pays ou bien tels ou tels articles, se trouvent parfois dans les traités de commerce, renfermant la clause de la nation la plus favorisée.

L'Allemagne, par exemple, a demandé, avant la guerre mondiale, que les tarifs de préférence établis par elle sur la frontière autrichienne ne fussent pas considérés par les peuples avec lesquels elle avait passé des traités, renfermant la clause de la nation la plus favorisée, comme applicables, d'après ces traités, à leur échange avec l'Allemagne.

La France a fait de pareilles exemptions en ce qui concerne les articles de lin importés par la frontière belge. Le Portugal a demandé la même chose en ce qui touche les articles, importés de la Norvege et du Brésil; la Finlande en ce qui concerne l'Esthonie. La Pologne, tout récemment, a inséré une exemption pareille, en ce qui touche la Lithuanie, en insistant sur le point que les tarifs de préférence qui pourraient être accordés à la Lithuanie, ne s'appliquent pas automatiquement aux autres états sur la base des traités passés avec eux et renfermant la clause de la nation la plus favorisée.

Comment faut-il se reporter à des exemptions semblables? Comment faut-il traiter ces tarifs préférenciels susmentionnés? Notre réponse ne peut être que négative. En effet, chaque exemption semblable, c'est à dire, les différents tarifs préférenciels, créent toujours une inégalité dans le traitement par le pays donné, des différentes puissances dans le domaine de l'échange international. Un tel traitement inégal des pays différents est indésirable et cela pas tant parce que les articles d'un pays passeront dans un état privilégié, que par ce fait des exemptions semblables ne sont qu'un des moyens de soumission d'un autre pays, plus faible, par un pays plus fort. Quoique la dépendance économique d'une série de nations vis-à-vis des autres soit un fait normal, il serait indésirable d'insérer une quasi-legalisation d'une telle dépendance dans le texte d'un traité international. Cette affirmation touche surtout les nations voisines, parce qu'entre de telles nations une dépendance économique pourrait plus facilement se transformer en une dépendance politique.

C'est pour cette raison que, dans l'intérêt de la paix, nous considérons, comme le meilleur, le système des traités de commerce qui donnent aux parties contractantes tous les privilèges de la nation la plus favorisée sans exemption quelconque en ce qui concerne tels ou tels articles ou bien telles ou telles nations au sens territorial.

§ 4. Disons deux mots d'une autre question. L'essence du système du traitement de la nation la plus favorisée est enfermée en ce fait, que chaque privilège, donné à tel ou tel pays, s'étend **automatiquement et inconditionnellement** à chaque autre pays qui a assuré pour lui, d'après le traité avec le pays donné,



la clause de la nation la plus favorisée. Ce n'est pas le vrai système de la nation la plus favorisée, si comme c'est souvent le cas dans les traités passés par les Etats Unis, un privilège donné à un pays ne s'étend à un autre que dans le cas, où ce privilège a été donné au premier pays sans compensation quelconque. Donc, si ce privilège a été donné en échange d'une compensation, ce privilège ne s'étend à un autre pays, même s'il a dans son traité avec les Etats Unis une clause du traitement de la nation la plus favorisée, que conditionnellement, c'est à dire, pour un équivalent quelconque.

Une telle extension conditionnelle des droits de la nation la plus favorisée aux autres pays ne peut être considérée comme un moyen de contribuer au développement pacifique des relations commerciales entre les peuples. Jamais une diminution des droits d'entrée, un allègement quelconque ne sont accordés d'une façon complètement gratuite. Mais en même temps il est presque impossible d'énumérer, d'une manière précise, quel équivalent il faut payer pour tel ou tel allègement. Par conséquent, ce système de la favorisation conditionnelle renferme en elle-même des germes de malentendus, de mécontentements, de litiges . . . C'est pourquoi, nous rejetons ce système, comme étant en contradiction avec la paix, en insistant sur ce point que le vrai système du traitement de la nation la plus favorisée est celui qui étend tous les droits et tous les privilèges donnés à une nation quelconque à toutes les autres-automatiquement et inconditionnellement. Nous sommes obligés de constater que cette opinion correspond, complètement à la décision de la Conférence Economique Internationale de 1927 sur ce sujet.

§ 5. Il faut aussi mentionner un détail ayant une grande portée, quand il s'agit de la solution du problème de l'établissement entre les peuples des traités commerciaux qui sont basés sur le principe du traitement des parties contractantes sur le pied de la nation la plus favorisée. De tels traités ne peuvent être passés à courts termes, étant donné que telle condition apporte l'incertitude, l'instabilité dans les relations commerciales et industrielles et prive des nations de la possibilité de dresser un plan de vie industrielle et commerciale pour un certain nombre d'années d'avance. C'est pourquoi, il serait désirable de passer de semblables traités pour un terme de 10 ans au moins, après quoi ils pourraient être révisés, et, selon les événements, changés et prolongés pour un nouveau terme.

C'est dans cet ordre d'idées, que les avantages des traités de commerce conventionnés avec la clause de la nation la plus favorisée ressortent avec une netteté évidente. Dans de telles conditions ce système des traités commerciaux n'empêchera pas n'importe quel pays de régulariser, par la voie des tarifs douaniers, sa propre production et même de la défendre contre la concurrence étrangère. Et en même temps il place toutes les parties contractantes, tous les autres peuples dans des conditions égales en ce qui concerne l'échange commercial international. C'est pour cette raison que les causes de mécontentements, de frottements, de malentendus des puissances les unes envers les autres, causes, qui prennent souvent racine dans leur traitement inégal, dans le domaine de l'échange international n'existent pas,

si le système du traitement inconditionnel de la nation la plus favorisée y domine. C'est grâce à ce système que l'atmosphère des relations correctes, bienveillantes, complètement conformes à l'existence pacifique des différentes nations se crée dans le domain de l'échange international commercial.

Mais, ce n'est pas tout. En appliquant ce système, chaque pays a la possibilité d'exporter des articles de sa propre production dans les états qui créent pour cela les conditions les plus favorables et d'importer tous les objets nécessaires des états qui offrent les meilleures conditions. Par conséquent, la solution du problème de l'échange international par la voie de l'application de ce système des traités de commerce est complètement satisfaisante au point de vue de la création des relations bienveillantes et pacifiques entre les diverses nations dans ce domain. Egalement, ce système est le meilleur moyen d'assurer à chaque pays les conditions de l'échange avec les autres nations et est celui qui donne l'effet le plus positif; il correspond aux intérêts de la population au plus haut degré, en lui permettant de satisfaire au mieux ses besoins; il écarte des habitants la pensée même de la nécessité de recourir aux armes pour défendre leurs droits vitaux ou bien pour exiger l'abolition par un autre pays des conditions défavorables de l'échange ou bien pour imposer aux autres états leur point de vue en ce qui concerne l'exportation des articles de production étrangère.

---

\* \* \*

## VIII. Les problèmes de la coopération.

§ 1. La vie économique contemporaine, parmi les questions, liées étroitement avec le développement pacifique des nations, fait ressortir au premier plan les problèmes de la coopération.

La coopération c'est un des moyens modernes de l'organisation de la vie industrielle et commerciale, ayant pour but d'écartier ou bien d'affaiblir les injustices du régime capitaliste, et de porter dans les relations économiques les principes capables de contribuer à la coexistence pacifique des peuples.

N'étant qu'un ensemble d'associations composées des unités économiques, se réunissant dans les buts de la meilleure organisation de la production, de la consommation et de l'échange, la coopération est basée sur l'égalité de ses participants dans l'entreprise coopérative, et sur son refus à exploiter la population par l'obtention de profits exagérés dans ses entreprises.

La coopération parmi les agriculteurs présente, en connexion avec l'abolition de la grande propriété foncière, un moyen puissant pour élever la productivité du travail des petits laboureurs, parce qu'elle leur permet d'employer dans leurs ménages des machines perfectionnées et des outils inaccessibles à chaque petit agriculteur isolé. En même temps, c'est la coopération qui permet de soutenir à un degré respectivement suffisant la productivité de l'agriculture de chaque pays, productivité qui diminue au fur et à mesure du morcellement des grandes propriétés foncières et de leur répartition entre les petits agriculteurs.

La coopération, dans l'industrie et dans les métiers, en organisant les petits producteurs, s'efforce de garantir aux membres des coopératives un salaire, s'approchant de la valeur des objets produits par eux, et par cette voie d'anéantir l'exploitation des ouvriers par les capitalistes.

La coopération dans le domaine de la consommation donne la possibilité d'obtenir des produits de meilleure qualité et à meilleur marché et, par conséquent, elle augmente la capacité d'achats de la population; hausse le niveau de sa consommation; écarte les motifs sérieux de mécontentement de son sort.

La coopération dans le domaine de l'échange, en abolissant les intermédiaires, souvent inutiles, diminue considérablement les prix des objets de consommation et, dans son application à l'échange international, contribue à l'établissement de relations bienveillantes entre les peuples; travaille pour la prospérité de la paix.

§ 2. En prenant en considération une telle importance de la coopération, nous sommes obligés de reconnaître, que les problèmes de la coopération se trouvent dans les liens très étroits avec la coexistence pacifique des peuples. C'est pour cette cause que le développement de la coopération doit être considéré comme un des problèmes économiques contemporains de chaque pays. Mais, en ce qui concerne les méthodes de solution de ce problème, il faut éviter les procédés qui pourraient avoir une influence négative sur la coexistence pacifique des peuples. On peut saluer, aussitôt après la décision de la Conférence Economique Internationale de 1927, ~~les mesures~~ destinées à propager

les idées coopératives jusqu'à l'établissement des chaires spéciales de la coopération dans les universités et autres hautes écoles; l'amélioration de la législation coopérative; le concours au développement de la coopération par l'organisation du crédit; la facilitation de l'organisation des relations immédiates entre les Unions coopératives Nationales, particulièrement, les Unions des Sociétés de consommation, et les Organisations coopératives Nationales agricoles. Mais, il ne faut pas forcer artificiellement le développement de la coopération; il ne faut pas la corrompre par des subsides, ou des bienfaits de différentes sortes. On ne peut pas faire entrer dans la coopération des éléments qui sont inutiles pour elle; on ne peut pas lui imposer un rôle qu'elle n'est pas capable de jouer d'une façon satisfaisante. On ne peut pas, par exemple, contraindre tous les citoyens, comme les communistes russes le faisaient en 1920, à être membres des coopératives de consommation. Il est inadmissible que l'on anéantisse par un décret l'industrie privée et qu'on remplace quelques branches de celle-ci par les organisations, soi-disant, coopératives, créées ad hoc, étant donné que cette méthode amène non pas le développement de la coopération, mais l'ouverture d'un certain nombre des pseudocoopératives.

Il est complètement erroné d'imposer à la coopération un rôle principal dans la réalisation du monopole extérieur, ce qu'ont fait les bolchevistes partiellement, en ce qui touche le „Centrosojuse“, par exemple.

De semblables mesures ne mènent pas à une solution rationnelle du problème de la coopération: elles ne créent pas dans l'intérieur du pays de vraies coopératives, ces dernières ayant besoin de tels membres, qui, grâce à l'éducation coopérative prolongée, se sont appropriés les vrais principes coopératifs.

Donc, en dehors du pays ces mesures (le monopole partiel du commerce extérieur, par exemple) créent le mécontentement et l'irritation qui sont capables, aussi peu que possible, de contribuer au développement des relations commerciales pacifiques entre les peuples.

C'est pourquoi, il faut, en ce qui concerne les problèmes de la coopération, éviter de tels modes de solution qui amènent son développement forcé dans le pays donné et surtout ne pas lui imposer le rôle des institutions soumises aux organes gouvernementaux, accomplissant les missions du pouvoir, travaillant d'après ses prescriptions.

Une telle solution des problèmes de la coopération pourrait donner des résultats négatifs et même peut renfermer en elle une menace sérieuse pour la paix.

## Conclusion.

De tout ce que nous venons de dire, il est bien clair que les problèmes économiques sont en relations mutuelles très étroites avec la coexistence pacifique des nations. Et, pour que la solution de ces problèmes n'ait pas une influence négative sur la paix, il serait, à notre avis, le plus conforme au but de mettre à la base de la solution de ces problèmes les principes qui découlent de cette étude. —



